



Ce qu'en pense...

PROF. THIERRY BUCLIN
MÉDECIN-CHEF DU SERVICE DE PHARMACOLOGIE CLINIQUE AU CHUV/FBM

Liaisons dangereuses?

Un médecin peut-il nouer une collaboration avec un partenaire d'une entreprise pharmaceutique? Si les directives de l'Académie suisse des sciences médicales ont le mérite de poser le problème et d'indiquer une conduite, la vigilance du médecin, sa déontologie et sa conscience éthique permettront que cette relation demeure saine et respectueuse de sa mission primordiale de soin et de santé.

Trente-trois ans de pratique de la pharmacologie clinique au sein du service public m'ont vu donner des avis spécialisés pour nombre de patients confrontés à des problèmes médicamenteux et prendre part à maints essais cliniques, contrats de recherche, événements de formation, mandats d'expertise et travaux de commissions portant sur le médicament: autant d'espaces de rencontre avec une industrie pharmaceutique omniprésente, tour à tour sponsor, mandant, fournisseur, partenaire scientifique, éditeur, annonceur, administré, défenseur, suborneur ou adversaire. Des contextes si variés défient l'application pointilleuse de directives telles que celles de l'Académie suisse des sciences médicales¹. Ces directives n'en ont pas moins le mérite de problématiser et de mettre en discussion un aspect important de la posture éthique du médecin. Elles ne resteront cependant qu'une vaine chicanerie, à moins d'être portées par un authentique esprit animant notre corporation.

DES BUTS DIVERGENTS, DES MOYENS INÉGAUX

Les médicaments représentent 13% des dépenses sanitaires, mais 25% des coûts à charge de l'assurance de base². Tous nos produits thérapeutiques sont issus de l'industrie privée, laquelle vise essentiellement à maximiser son profit dans les limites du cadre légal. Le mécanisme de fixation des prix concède aux fabricants des revenus sans rapport avec les coûts de recherche et de production, suivant des règles contrôlées par un parlement sous l'influence reconnue des lobbies pharmaceutiques. De larges fractions de ces revenus sont réinvesties dans ce lobbyisme et dans toutes sortes d'incitatifs à la prescription, visant à consolider ce système et à propulser son chiffre d'affaires. Face à ces constats, il n'y a pas à émettre de jugement moral, mais simple-

ment à reconnaître que la hiérarchie des valeurs de l'industrie ne recoupe pas celle de la médecine: les frictions entre ces deux mondes sont programmées, alors même que leurs interactions sont nécessaires.

PERSPECTIVES PRATIQUES

Face à une perspective de collaboration avec un industriel, la première recommandation est la clairvoyance: quels sont les enjeux d'une telle interaction? Comment l'industriel l'utilisera-t-il pour servir ses buts? Ensuite, réaffirmons sans embarras nos valeurs médicales et notre déontologie, à laquelle notre interlocuteur souhaiterait certainement que nous nous conformions le jour où lui-même ou un proche deviendrait notre patient: la santé n'est pas une marchandise, l'accès aux soins pas un privilège de riches, le système social pas une vache à traire, le business pas notre priorité, comme le rappelle le récent manifeste des «Engagés pour la santé»³. Si un accord est convenu sur un échange de prestations conforme au principe du bénéfice mutuel équitable, on privilégiera un contrat écrit et clairement délimité, en gardant une préoccupation de transparence: cet accord pourrait-il être rendu public sans souci de réputation? Enfin, veillons à ne pas laisser des relations industrielles compromettre notre indépendance, en particulier notre nécessaire engagement en faveur d'un recadrage énergique des dérives pharmaceutiques qui menacent l'équilibre du système social et la santé de la population. ■

¹ Directives de l'Académie suisse des sciences médicales: Collaboration corps médical - industrie; 2012. 24 p. www.samw.ch/fr

² Le chiffre de 21% avancé par Interpharma n'inclut pas le coût des médicaments dispensés à l'hôpital. www.interpharma.ch

³ Manifeste des Engagés pour la santé, association de professionnels de santé dans le canton de Vaud. www.engagespourlasante.com